

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS ET PRODUITS FOURNIS PAR GBF COMMUNICATION

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliqueront dans le cadre de toutes les relations contractuelles qui pourraient être conclues entre d'une part « le Client » et GBF Communication le « Prestataire » ci-après défini à l'exclusion de toutes autres conditions générales. Il convient d'entendre par « le Client » toute personne physique ou morale ou association qui contracte avec GBF Communication.

Le « Prestataire » est représentée par la société GBF Communication ou toute autre personne morale mandatée par cette dernière.

Par la signature desdites « conditions générales de vente » le Client déclare expressément avoir pris connaissance de la totalité des dispositions de celles-ci, et déclare en accepter les termes et conditions, sans réserve à l'exclusion de toute autre. Les présentes CGV, priment sur toutes les autres y compris celles du Client.

1. Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes CGV sont obligatoirement remises ou adressées à tout Client aux fins de passer commande, laquelle implique l'adhésion entière et sans réserve aux dites conditions, à l'exclusion de tous autres documents émis par le Prestataire, ceux-ci n'ayant qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut sauf acceptation ferme et écrite du Prestataire, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client, sera donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. Description des prestations fournies

GBF Communication est une agence qui fournit des prestations dans le domaine de la communication et des services de conseil/stratégie, création, développement, conception et réalisation de contenus multicanaux.

3. Définitions du service – modification des services commandés

3.1. Les services faisant l'objet du présent accord consistent dans l'écriture et la mise au point d'un service. Les spécifications de ce service figurent dans le cahier des charges.

3.2. Toute modification requise par le Client, ou non prévue dans le présent contrat, entraînant des services complémentaires, sera facturée en sus par le Prestataire, qui appliquera ses tarifs en vigueur.

Toutefois, toute modification de la commande demandée par le Client après un délai de 15 jours à compter de la signature du bon de commande ou de devis par les deux parties, pourra être refusée par le Prestataire.

4. Délais d'exécution de la prestation

4.1. Le Prestataire s'engage dans les conditions et limites des clauses générales à effectuer les travaux définis dans le devis adressé au Client. Toutefois, ses délais sont indicatifs. Leur non observation ne peut entraîner un refus total de la livraison, ou du paiement de la facture.

4.2. Le Prestataire ne pourra être tenue pour responsable d'un retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle ou dans le cas où les informations devant être fournies par le Client seraient remises en retard, incomplètes ou non conformes. Si, après mise à disposition de la prestation, l'acheteur repousse la date de livraison, la prestation sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition.

4.3. La prestation de service sera considérée comme réalisée dès la réception du projet finalisé par le Client. Les dépassements de délai de mise à disposition du service, ne pourront donner lieu au versement de dommages et intérêts ou annulation de la commande en cours, sauf en cas de force majeure.

5. Création, maquettes et BAT

5.1. Le Prestataire s'engage à proposer au Client deux (2) maquettes en cas de vente de création afin que ce dernier puisse s'assurer que la prestation de service commandée correspond au cahier des charges qu'il aura établi préalablement. Afin d'affiner la demande du client, des échanges donneront lieu à des modifications graphiques. Au-delà de 2 échanges, le Prestataire se réserve le droit de facturer en conséquence du travail réalisé au tarif horaire en vigueur.

5.2. Ils devront être remis modifiés par le Prestataire, dans les délais prévus, concernant le planning des travaux.

5.3. Le bon à tirer, signé par le Client, dégage la responsabilité du Prestataire, sous réserve des corrections portées sur le bon.

5.4. Lorsque l'absence d'un bon à tirer résulte de la volonté ou du fait du Client, la responsabilité du Prestataire est dérogée. A défaut de bon à tirer, la responsabilité du donneur d'ordre est entière.

5.5. Les couleurs indiquées comportent les tolérances d'usage dans l'industrie.

6. Obligations du Client

6.1. En tant que créateur de son site le Client reconnaît assumer seul la responsabilité éditoriale prévue par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication audiovisuelle.

6.2. En tant que Client, il est seul responsable du respect des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière de droit de la consommation, traitement informatique des données et de protection des libertés individuelles et aux bonnes mœurs, afférentes à son activité et de toutes les opérations en découlant. Le non-respect de la réglementation en vigueur par le Client, comme des conséquences préjudiciables qui pourraient en résulter pour ses Clients ou visiteurs, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire.

6.3. Le Prestataire se réserve la possibilité de prendre toute mesure de restriction ou d'interdiction d'accès au site du Client, dès lors qu'il aura été détecté que certains produits ou services, comportement ou propos sont contraires à la Loi et aux Règlements, et plus généralement contraires aux présentes dispositions.

6.4. Droits d'auteur Le Client déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires pour exploiter, utiliser, modifier et stocker toutes les données, images, photos, dessins, typographies

etc... diffusés sur son site ; le Prestataire ne pouvant être incriminé en aucun cas de ce chef en cas d'exploitation sans autorisation desdits supports.

6.5. Facturation des corrections Les corrections d'auteur donnent lieu à des suppléments de facturation intégrant le temps passé et les matières consommées, sur la base horaire de 80,00 € HT.

6.6. Mots de passe Le Client s'engage à préserver la confidentialité des identifiants et mots de passe personnels permettant d'accéder au contenu de son site personnel, et en cas de perte ou vol à en informer sans délai le Prestataire. Il assumera en toute hypothèse l'entière responsabilité de l'utilisation par un tiers non autorisé de son site, jusqu'à modification des identifiants.

6.7. Ajout de modules Quel que soit la date d'achat d'un module, sa facturation sera effective en fin de mois. Le coût mensuel du module pour un mois entamé sera facturé intégralement.

6.8. Remplacement de modules Le remplacement d'un module par un autre est possible sous réserve de l'acceptation du Prestataire. Le Client doit en faire la demande par courrier recommandé A.R. Cette modification peut donner lieu à une facturation complémentaire. Le coût mensuel du module pour un mois entamé sera facturé intégralement.

6.9. Suppression de modules La suppression d'un module ne peut s'effectuer qu'à la date anniversaire du contrat et qu'après réception d'un courrier recommandé A.R. Le coût mensuel du module pour un mois entamé sera facturé intégralement.

6.10. Non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler tout membre du personnel du Prestataire ayant participé à la réalisation des travaux objet des présentes, pendant toute la durée du présent contrat et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la cessation des relations contractuelles

6.11. Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

7. Responsabilité du Client

7.1. 7-1 Le client atteste avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le Client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite demeurent sous son entière responsabilité.

7.2. 7-2 Le Client s'interdit de permettre ou faciliter, directement ou indirectement, notamment par la mise en ligne de liens hypertextes, la transmission de propos, données, images, informations ou autres qui soient constitutifs d'une violation ou interdiction édictées par les Lois et Règlements.

7.3. 7-3 En cas de plainte, réclamation, notification quelle qu'en soit la forme, faites au Prestataire et relatives aux agissements du Client sur son site web ou lors des forums, le Prestataire sera en droit de suspendre immédiatement la connexion du site, sans que cette suspension puisse donner droit au versement d'aucune indemnisation pour le Client qui restera redevable à l'égard du Prestataire de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre jusqu'à l'expiration du contrat et devra rembourser au Prestataire toute somme (amendes, dommages et intérêts, astreintes, etc.) qu'il aura été contraint de verser du fait des agissements du Client.

8. Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire décline toute responsabilité sur les pannes ou interruptions de service, dues à toutes contingences techniques ou autres, de quelque origine qu'elles soient dès lors qu'elles ne résultent

pas du seul fait du Prestataire, et notamment de tout problème de connexion au réseau Télécom permettant l'accès à Internet, comme des dysfonctionnements des équipements techniques du Client, et comme de la destruction de tout ou partie des données stockées sur son site.

Le Prestataire décline toute responsabilité des dégâts causés sur les appareils informatiques, périphériques et toute installation en dehors des interventions techniques. De la même façon aucune responsabilité ne pourra être encourue par le Prestataire si la non-exécution de ses engagements et obligations résulte d'un événement revêtant le caractère de force majeure.

La survenance d'un cas de force majeure suspendra dans un premier temps de plein droit l'exécution du contrat. Si au-delà d'une période de deux mois, l'obligation reste suspendue du fait d'un cas de force majeure, le contrat sera résilié automatiquement et de plein droit (sauf accord express des parties), les droits d'abonnement étant alors remboursés au prorata d'utilisation.

9. Conditions financières

9.1. Généralités

• Tous les prix s'entendent hors taxes (T.V.A. = 19,6% au 01/01/2007). Les prix et les délais sont valables 2 mois à compter de la date d'émission du devis hormis pour les commandes d'impressions où les devis sont valables 15 jours.

• La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.

• Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation à l'heure sur la base de 80 € HT de l'heure.

• Paiements requis : 30% à la signature du bon de commande, 30% à la date définie dans les conditions particulières (situé milieu de chantier) et le solde à la livraison des projets.

9.2. Hébergement

Le prix de « l'hébergement » est payable d'avance et comptant à la réception de la facture, pour une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie par LRAR trois mois avant la date anniversaire dudit contrat d'hébergement.

9.3. Modifications tarifaires

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les tarifs des services proposés, ces modifications tarifaires prenant effet lors du renouvellement du contrat.

9.4. Pénalités de retard

Sauf report sollicité à temps et accordé par le Prestataire, tout retard de paiement entraînera le calcul d'un intérêt de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit par le Prestataire.

En outre tous les frais relatifs au recouvrement de sa créance par le Prestataire resteront intégralement à la charge du Client. En cas de non règlement d'une échéance de redevance, et 15 jours après une lettre de relance restée sans effet, l'accès au site du Client pourra être suspendu par le Prestataire sans préjudice de toute autre voie d'action.

Sans régularisation de la situation dans un délai de 15 jours suivant la suspension du service et après mise en demeure, le site du Client sera définitivement clôturé sans préjudice de tous dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais également toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient réceptionnées ou en cours de réception et que leur paiement soit échoué ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toute la dette, sans mise en demeure.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires des avocats. Toute facture ayant donné lieu à recouvrement judiciaire, sera majorée à titre de clause pénale réductible au sens de l'article 1229 du code civil, d'une indemnité forfaitaire fixée à la somme de 500,00 €.

10. Date d'effet du contrat - Durée – Reconduction

10.1. Le contrat d'adhésion prend effet à la date indiquée sur le devis faisant foi de bon de commande dès l'instant où le Client a signé ledit document à l'endroit convenu. La date de la commande est conservée par le Prestataire en archive pour justifier de la date de conclusion du contrat.

Le contrat est conclu, selon la formule choisie, pour une durée déterminée dans les conditions particulières conformément au devis signé par le Client à compter de sa date de souscription sauf accord particulier. Au terme du contrat, le Client est libre de le reconduire ou non, en choisissant l'une des formules proposée par le Prestataire, la même que précédemment ou une autre parmi la gamme des prestations. Dans le cas de non reconduction du contrat, le ou les sites du Client seront définitivement clôturés. Le client devra prévenir de toute résiliation en lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant la date anniversaire.

10.2. Annulation de la commande Aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée, sauf accord écrit du prestataire.

11. Résiliation par le Prestataire

Le Prestataire est habilité à résilier de plein droit le contrat :

En cas de force majeure, si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des parties pendant plus de trois mois consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre.

En cas d'inexécution substantielle par l'autre partie de ses obligations à laquelle elle n'aurait pas remédié après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de remédier aux causes de l'inexécution restée sans effet trente jours après sa modification.

En cas de résiliation unilatérale du client pour tout autre cause que force majeure citée ci-dessus, le client est tenu au paiement de l'intégralité de la prestation telle que prévue au bon de commande ou devis.

12. Droit sur la production effectuée

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

13. Propriété de la production

26/02/13



gbf communication

SARL AU CAPITAL DE 6000€ - RCS NANCY 791 357 304 – APE 7021Z

PAGE 5

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire tant que les factures émises par lui ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au client. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé et la cession des sources fera également l'objet d'un avenant au devis. Les maquettes refusées demeurent la propriété du Prestataire et doivent lui être rendues en bon état, non endommagées. Les projets sans suite sont facturés à 100% de la valeur indiquée au poste «recherche(s) et premier(s) projet(s) tous droits réservés» de la note d'honoraires

14. Promotion des créations

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, le Prestataire se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, cv, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Le client se doit de fournir au Prestataire, si le support le permet, plusieurs exemplaires des créations réalisées qu'il se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus textuels et iconographiques.

15. copyright et mention commerciales

Sauf mention contraire explicite du client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Conception graphique : GBF communication» assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (<http://www.gbf-communication.fr>).

16. Sous-traitance

Le Prestataire est libre de sous-traiter partiellement ou totalement les prestations vendues.

17. Référencement

Le prestataire ne garantit pas le résultat des référencements du site Internet. Le prestataire n'est tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

18. Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Nancy sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales du Client qui ne pourront être opposées au Prestataire. Le Client est informé que les présentes conditions générales pourront être modifiées par le Prestataire à tout moment, qu'il s'agisse des conditions financières, de la durée de base du contrat, des conditions de règlement ou tout autre.

Les Conditions Générales de Vente sont disponibles en permanence sur le site www.gbf-communication.fr. La version qui prévaut est celle qui apparaît en ligne sur le site. Les Clients sont donc invités à les consulter régulièrement.

26/02/13



gbfcommunication

SARL AU CAPITAL DE 6000€ - RCS NANCY 791 357 304 – APE 7021Z

PAGE 7